tion a lieu pendant les trois derniers mois, il n'est pas sûr que la transmission soit possible.

M le professeur Fournier dit que plus la syphilis arrive tard dans le cours de la grossesse plus l'enfant à de chances pour échapper à l'infection.

M. Diday indique le 4e mois comme le terme moyen au delà duquel on peut voir survenir l'infection sans trop redouter l'avortement.

M. Newmann ayant observé 20 femmes devenues syphilitiques pendant leur grossesse a vu cinq d'entre elles donner le jour à des enfants syphilitiques tandis que 15 autres nouveaux-nés n'ont présenté aucun signe de syphilis, or les mères des petits syphilitiques avaient été contaminées, deux au 4e mois, une au 3e, une au 7e, et une au 8e mois de la grossesse.

Lorsque la mère seule est syphilitique, l'avortement est presque la règle ; lorsque c'est le père seul qui est syphilitique nous avons vu que l'accouchement prématuré était également fréquent.

Si le père et la mère sont tous deux atteints de syphilis, si la maladie, en outre, est de date récente ou n'a pas été soignée et mitigée par le traitement, il est de toute évidence que dans ce cas, on trouve le maximum de fréquence et de conditions favorables à la transmission du mal vénérien.

Les meilleures conditions pour l'hérédité se trouvent en effet réunies ; à un ovule syphilitique vient s'adjoindre l'action d'un spermatozoïde entaché lui-même de syphilis, le tout se développant dans un milieu de même nature, il y a donc dans ce cas hérédité biparentale à facteurs conséquents comme l' a dit M. le professeur Peter.

Ceci s'applique au cas où les parents sont dans les deux premières périodes de la syphilis ; quant à la période tertiaire le fait est plus douteux ; car plus la vérole vieillit, plus la constitution des parents est robuste, dit M. Fournier, mieux le traitement a été appliqué et plus les chances de préservation augmentent pour l'enfant.

Il est reconnu que la grossesse exerce une influence sur la syphilis, elle active la production des syphilides et est un véritable coup de fouet, qui vient souvent réveiller d'une façon brutale et désagréable la diathèse assoupie. La syphilis héréditaire, d'après la définition de M. Lancereaux est la syphilis des parents continuée au produit de conception ; le même auteur dit que l'enfant atteint de la syphilis héréditaire qui vient au monde avec les apparences de la santé peut rester ains. pendant un laps de temps qui varie de trois semaines à deux mois : cette période silencieuse de la maladie constitue un danger au point de vue de la contagion pour les personnes chargées de l'entretien de